



ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement
complémentaire
2023

*Recueil
des fiches de postes
spécifiques*

Liste des postes spécifiques

I - POSTES A PROFIL (PAP)

Intitulé du poste	Titres requis	Nbre de postes
Conseiller pédagogique départementaux :		
Généraliste – Circonscription Fort de France 4	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
LVR-Créole		1
Mission préélémentaire		1
Total		3
Conseiller pédagogique auprès d'un IEN		
CP EPS - Circonscription du Lamentin	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
CP EPS - Circonscription du Marin		1
CP EPS - Circonscription du Morne Rouge		1
CP EPS – Circonscription de Trinité		1
CP EPS – Circonscription du Schoelcher		1
CP ASH – Circonscription ASH		1
Total		6
Directions d'école		
EEPU CHATEAUBOEUF B – Circonscription de Fort de France 1	Fiche des directions en annexe	1
EMA ANSE MADAME – Circonscription de Schoelcher		1
EEPU YVES GOUSSARD – Circonscription de Schoelcher		1
Total		3

II - POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP)

Intitulé du poste	Titres requis	Nbre de postes
Animateurs circonscription :		
ERUN – Circonscription du Marin	Le niveau du C2i2e	1
Total		1
Dispositifs de scolarisation particuliers :		
UPE2A (Elèves Allophones) - Circonscription de Fort de France 1	Certificat d'enseignement du FLS – Licence FLE	2
Scolarisation des moins de 3 ans – Circonscription du Marin	Expérience en maternelle de 3 ans sur les 5 dernières années ou expérience en TPS (Toute petite section)	3
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS Collège Collège Cassien Sainte-Claire	CAPA-SH option D, 2CA-SH option D ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSLA, TSA)°	

Mouvement
complémentaire
2023

Fiches

Postes à profil

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental généraliste
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Appui missions DAASEN » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des dispositifs périscolaires, d'aide et de soutien aux élèves (devoirs faits, stages de réussite, ...) dans le cadre notamment de la mise en œuvre des stratégies académique et nationale. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des examens et concours ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Être l'interlocuteur des municipalités et des circonscriptions, se déplacer pour expliquer, recueillir les informations ; • Construire l'information destinée à la DGESCO et répondre aux enquêtes nationales et académiques ; • Assurer le secrétariat des réunions des diverses instances de pilotage et de suivi ; Assister à des comités locaux de pilotage, participer aux réunions de travail du Groupe d'Appui Départemental ; • Assurer un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des services du Rectorat et des partenaires extérieurs ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école ; • Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Organiser et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps périscolaires ; • Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ; • Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...); • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives de communication et de formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Langue Vivante Régionale Créole
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEC en charge de la mission Langues vivantes
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ayant une mission académique en langue vivante régionale créole est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de la LVR à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<p>Le conseiller pédagogique LVR contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'accompagnement des animateurs LVR dans les circonscriptions ; • à l'accompagnement des classes dans lesquelles la langue et la culture régionale créoles sont enseignées ; • à l'extension de l'enseignement de la LVR créole dans l'académie (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires,...) ; • à la mise en œuvre des actions de formation en LVR créole inscrites au PAF (animations pédagogiques et formation à distance) ; • à la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents et de pratiques...), incluant celles relatives à l'évaluation des compétences ; • à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles créoles ; • à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, liaisons école-collège, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...) • au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement de la LVR créole ; • à la conception de sujets d'examens et de concours ; • au recrutement et à la formation des animateurs de langue créole ; • au recrutement des professeurs des écoles, CRPE, option créole.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents à la langue française et au domaine de la langue vivante régionale à l'école primaire ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues (ressources, objectifs, démarches, progressions, etc.) ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité sans de l'initiative et de l'autonomie ; • Une bonne maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF, option « Langue vivante régionale Créole » ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Maternelle
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Maternelle » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Maternelle ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique ayant une mission départementale maternelle s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des dossiers confiés, notamment le suivi de la mise en œuvre du programme P.A.R.L.E.R., la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'instruction obligatoire à 3 ans ; • Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Contribuer à la création de ressources et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Permettre un travail intermission garant d'une articulation des politiques éducatives et d'une meilleure efficacité des projets et actions de la mission préélémentaire ; • Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les enjeux de la scolarisation en école maternelle et disposer de réelles compétences pédagogiques et didactiques actualisées relatives à l'enfant de moins de 6 ans ; • Connaître le programme P.A.R.L.E.R. (principes et démarches) et les spécificités de sa mise en œuvre dans l'académie ; • Connaître les ressources nationales en vigueur notamment les guides ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie ; • Capacité à rendre compte et être force de conseils.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option maternelle ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en maternelle et en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission EPS en circonscription
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique EPS est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP EPS est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. Il contribue au développement des activités physiques et sportives au sein d'une circonscription.
	MISSIONS	Les missions du CPC EPS s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle ou de projets d'école ; • Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants débutants ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Concevoir et conduire des actions de formation continue ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de l'EPS ; • Solides connaissances didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option EPS en priorité ou à défaut, s'être engagé(e) dans la préparation du CAFIPEMF option EPS ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par l'IA-DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ; • Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ; • Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ; • Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ; • Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ; • Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ; • Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ; • Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH ; • Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ; • Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ; • Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH ; • Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole Élémentaire – CHATEAUBŒUF B
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie
	SPECIFICITE DE L'ECOLE	<ul style="list-style-type: none"> • Fort enjeu de gouvernance du fait des résultats scolaires en progression, des projets académiques (H2024, EOL,...) et des projets partenariaux mis en œuvre (EPS, LSF, bibliothèque, climat scolaire,...) et des attentes des familles ; • Dans le cadre de la stratégie 100% de réussite de l'école, liaison renforcée avec la maternelle voisine par l'utilisation d'outils communs (lexique, mathématiques) et la mise en œuvre d'ateliers mathématiques en continuité.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole d'application maternelle ANSE-MADAME
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
SPECIFICITE DE L'ECOLE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le capital lexical des élèves et la compréhension fine ; • Permettre à tous les élèves de raisonner en jouant ; • Développer la logique. 	

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; et avoir exercé la fonction de direction d'école durant 5 années consécutives. • Être titulaire du CAFIPEMPF ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole élémentaire YVES GOUSSARD– FORT DE FRANCE
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
SPECIFICITE DE L'ECOLE	<ul style="list-style-type: none"> • Redonner le goût de la lecture pour développer l'imaginaire, enrichir le lexique et comprendre le fonctionnement de la langue ; • Développer le bien-être à l'école, promouvoir le vivre ensemble et favoriser le respect des droits et des devoirs au sein de la classe, de l'école voire du quartier ; • Développer des échanges avec les structures locales ; • Permettre aux élèves d'acquérir les premières bases d'une LVE et de se situer dans un monde plurilingue et multiculturel. Former à un usage citoyen du numérique. 	

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

Mouvement
complémentaire
2023

Fiches
Postes à exigences
particulières

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant Ressources aux Usages du Numériques (ERUN)
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à une circonscription, il est sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé de la mission Numérique au niveau départemental et de l'inspecteur de circonscription.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Déchargé de son service d'enseignement, l'ERUN inscrit son action dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun et du programme « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».
	MISSIONS	L'ERUN est un acteur essentiel dans le déploiement des formations à distance sur la plateforme M@gistère. Il assiste techniquement les équipes et concentre son action sur les usages pédagogiques du numérique.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner, au quotidien, la mise en place et le développement de la stratégie pour le numérique à l'école ; • Contribuer à la formation des enseignants au et par le numérique, dans le cadre d'animations pédagogiques, de stages, de visites de classe ou à distance ; • Assurer en lien avec les conseillers pédagogiques de circonscription le tutorat des parcours M@gistère ; • Impulser des expérimentations et études sur les nouveaux modes d'apprentissage via le numérique ; • Repérer et valoriser les pratiques qui intègrent un usage raisonné du numérique ; • Créer et mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques utilisant des outils numériques ; • Accompagner le traitement informatique des dispositifs d'évaluations ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de la politique éducative ; • Avoir acquis une bonne compréhension du programme « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » ; • Avoir une expérience du tutorat de formation à distance ; • Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec utilisation des outils de travail collaboratif (notamment VIA, TRIBU, INTERVIEW) ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau du C2i2e.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
	PLACE DU POSTE	Des dispositifs accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installés dans le 1er degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A est une personne ressource placée sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent être accueillis selon des modalités temporelles particulières dans les classes ordinaires de l'école.
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 1er degré.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ; • Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique concernée pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion ; • Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ; • Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ; • Elaborer des projets individualisés pour organiser l'inclusion scolaire des EANA ; • Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes ; • Conseiller les enseignants recevant des élèves allophones ; • Conseiller en qualité de personne ressource, les équipes de circonscription pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les écoles.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une connaissance approfondie de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; • Connaître les méthodes propres à l'apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde ; • Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones ; • Être capable de s'adapter à un public d'enfants et d'adolescents qui n'a pas les habitudes scolaires du contexte francophone ; • Savoir travailler en équipe ; • Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Certification complémentaire pour l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française¹ ; • Licence de français langue étrangère.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 30 points et Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant accueillant des enfants de moins de trois ans
	PLACE DU POSTE	L'enseignant accueillant des enfants de moins de trois exerce ses fonctions dans des écoles identifiées au niveau académique.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'organisation du service de cet enseignant, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle d'un projet. L'accueil des enfants de moins de trois vise en priorité les enfants issus de familles éloignées de la culture scolaire pour des raisons culturelles, linguistiques ou sociales. L'enseignant ayant en charge une classe de tout-petits accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans dans leur première année de scolarisation. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN de circonscription et de celui en charge de la mission préélémentaire. D'une manière générale, sa contribution peut être requise pour toutes les actions initiées par le responsable académique dans le cadre du pilotage du dispositif : évaluations, enquêtes, formation, tutorat, accompagnement, production d'outils et de ressources.
	MISSIONS	Pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant conçoit et met en œuvre un enseignement adapté au rythme et aux besoins spécifiques du tout-petit ; • Il accompagne le développement cognitif du tout-petit, notamment le développement de son langage qui requiert une attention, une vigilance et une rigueur de chaque instant ; • Il accompagne et favorise le développement moteur de l'enfant ; • Il inscrit son action dans une programmation de cycle ; • Il contribue aux côtés du directeur d'école à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique. Educative : En étroite collaboration avec l'ATSEM et la famille : <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant accompagne le tout-petit dans ses développements physiologique et psycho-affectif ; • Il l'amène à découvrir et à comprendre le monde scolaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à un accueil et une scolarisation de qualité de chaque enfant ; • Aménager l'espace de la classe en adéquation avec les besoins évolutifs du tout-petit ; • Elaborer le projet éducatif et pédagogique, en collaboration avec l'équipe éducative ; • Elaborer, formaliser et évaluer le projet individualisé d'accueil et de scolarisation de chaque enfant ; • Mettre en place avec le directeur de l'école, des modalités de collaboration étroite avec les familles et les autres acteurs de l'école. • Participer aux politiques éducatives de la petite enfance sur son territoire.
	COMPETENCES	On attend tout particulièrement de l'enseignant accueillant des tout-petits : <ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine du développement de l'enfant de moins de 3 ans et de ses besoins spécifiques ; • La connaissance du processus d'acquisition du langage ; • Une excellente maîtrise de la langue française ; • La capacité à prendre en compte et à gérer l'hétérogénéité de la classe ; • Une connaissance des modes d'apprentissage chez le jeune enfant ; • La capacité à construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage et d'enseignement adaptées à l'épanouissement et aux besoins spécifiques du tout-petit ; • Une pratique de l'évaluation positive basée sur l'observation et l'analyse ; • La capacité à coopérer et collaborer au sein d'une équipe et avec les parents, les ATSEM de l'école ; • Des qualités relationnelles, d'écoute, de patience et de rigueur.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Une expérience d'enseignement en maternelle est éminemment souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC Collège
	PLACE DU POSTE	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du collège un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du collège.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> • l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; • la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; • le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il a pour mission plus précisément de : <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation.
	FONCTIONS	Véritable personne ressource au sein du collège, il propose à l'équipe de direction des actions visant à assurer la meilleure inclusion des élèves de l'ULIS au sein de l'ensemble de la communauté scolaire et l'acculturation de cette communauté aux besoins particuliers de l'élève handicapé. Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève handicapé, il sait engager une démarche contractualisée avec une SEGPA, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ; • Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées, visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Enseignant titulaire d'un CAPA-SH, ou 2CA-SH ou CAPPEI de l'option correspondant au type d'ULIS (TFC, TFM-MI, TSLA, TSA)
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.